

Conditions générales de vente

1. Dispositions générales

- 1.1 Dans ces conditions générales de vente, on entend par « Mertens Schoenen » la SA Jacky Mertens ayant son siège social à 3000 Louvain, Mechelsestraat 26 – Belgique et inscrite à la BCE sous le numéro d’entreprise 0426.683.796
- 1.2 Les présentes conditions générales s’appliquent sur chaque commande et sur le contrat de manière exclusive et à l’exclusion des conditions générales du client, sauf dérogations convenues par écrit qui ne peuvent en aucun cas être interprétées par le client comme une dérogation générale des présentes conditions qui s’applique aux précédentes et/ou futures relations commerciales entre les parties.
- 1.3 Chaque client est présumé avoir irréfutablement pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées sans réserves. La nullité/l’inapplicabilité d’une disposition contenue dans l’un des articles des présentes conditions générales ne portera nullement atteinte au caractère contraignant des autres dispositions, et Mertens Schoenen remplacera la disposition concernée par une disposition valable/contraignante qui se rapprochera le plus possible de l’intention des parties.

2. Commandes, conclusion et exécution du contrat

- 2.1 Le contrat est présumé être conclu dès le moment où Mertens Schoenen a expressément accepté la commande passée par le client (par ex. via le formulaire de commande électronique). Une commande de produits n’est par ailleurs acceptée que sous réserve de la disponibilité de ceux-ci. La modification d’une commande passée n’engage en rien Mertens Schoenen aussi longtemps qu’elle ne l’a pas expressément acceptée.
- 2.2 Le client reconnaît, s’il passe une commande de produits et/ou signe une offre de produits, qu’il a bien été informé par Mertens Schoenen de tous les éléments importants concernant les biens/services et qu’il en a bonne connaissance.
- 2.3 Mertens Schoenen fournit ses prestations conformément aux critères de l’obligation de moyens et le client reconnaît expressément que Mertens Schoenen peut faire appel aux services ou produits de tiers pour fournir ses prestations.
- 2.4 Étant donné que le résultat de certains biens dépend de facteurs hors de contrôle de Mertens Schoenen, aucune garantie ne peut être donnée pour certains résultats.

3. Livraisons/Force majeure

- 3.1 La livraison des marchandises se fait ex-works dans les locaux de Mertens Schoenen à 3000 Louvain, Mechelsestraat 26 – Belgique (EXW Louvain). Si la livraison des marchandises fait également partie des engagements de Mertens Schoenen, celles-ci seront transportées aux frais et aux risques du client, même si le transport devait être réalisé par et/ou pour le compte de Mertens Schoenen.
- 3.2 Mertens Schoenen s’en tiendra autant que possible aux délais convenus ou, à défaut, livrera les produits aussi vite que possible après réception de la commande, sans toutefois que le dépassement des délais convenus ou la livraison tardive ne donne au client le moindre droit d’exiger la résiliation du contrat et/ou d’obtenir un dédommagement puisque Mertens Schoenen n’est lié à aucun délai.

- 3.3 Au sens de/dans le cadre du présent contrat, on entend par « force majeure » tout cas de force majeure au sens du Code civil belge ainsi que les conditions suivantes tant dans le chef de Mertens Schoenen que dans le chef de ses fournisseurs, sous-traitants ou autres tiers concernés et pour quelque raison que ce soit : révolte, émeute, guerre ou opération militaire, situation d'urgence nationale ou locale, acte ou défaut de gouvernement ou d'une autre autorité régulatrice, autorité du trafic ou autre autorité compétente, litiges industriels de quelque nature que ce soit, interdiction d'importation ou d'exportation, difficultés de transport, arrivage tardif/absence d'arrivage des fournisseurs, grève, blocus, fermeture forcée de l'entreprise, maladie, accident, problème dans l'organisation interne de la société, catastrophe naturelle, épidémie, incendie, foudre, explosion, inondation, tempête, affaissement, vents violents, conditions météorologiques extrêmes, dysfonctionnement ou indisponibilité des moyens de communication, non-exécution contractuelle ou fautes délictuelles de tiers.
- 3.4 Lorsque la livraison des produits est tardive ou rendue impossible suite à un cas de force majeure ou un incident qui, dans le chef de Mertens Schoenen, se révèle raisonnablement être un empêchement à l'exécution de ses obligations et qui ne lui est pas imputable, Mertens Schoenen se réserve respectivement le droit d'allonger le délai de livraison/exécution ou de résilier le contrat de plein droit avec effet immédiat et sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, par simple envoi d'une lettre recommandée au client, sans que Mertens Schoenen ne doive prouver l'imprévisibilité de cette situation et sans qu'elle ne soit tenue responsable d'un quelconque dédommagement.
- 3.5 En cas de commande exceptionnellement importante, Mertens Schoenen se réserve le droit de livrer seulement partiellement la commande.

4. Prix

- 4.1 Les prix donnés sont ceux en vigueur au moment de l'offre et sont déterminés sur base des salaires, des prix des matières premières, des assurances, des frais de transport et autres à ce moment-là. Mertens Schoenen se réserve le droit de modifier les prix, même si le contrat est déjà en cours d'exécution, suite à la fluctuation de l'un des éléments susmentionnés ou de toute autre mesure indépendante de la volonté de Mertens Schoenen, comme l'indexation. Les prix ne comprennent jamais les charges fiscales, lesquelles restent à charge du client.
- 4.2 En cas de devis combinés, il n'existe pas d'obligation de fournir une partie contre le paiement de la partie correspondante du prix total indiqué.

5. Paiement

- 5.1 Toutes les factures de Mertens Schoenen sont payables à l'adresse de Mertens Schoenen, au comptant et sans remise, sauf accord contraire lors des commandes, à l'exception des dispositions qui suivent.
- 5.2 Toutes les factures sont présumées être acceptées si elles n'ont pas été contestées par courrier recommandé dans les huit jours qui suivent leur réception par le client.
- 5.3 Les paiements ne peuvent en aucun cas être suspendus, ni être compensés de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit préalable de Mertens Schoenen.

6. Réserve de propriété/Transfert de risque

6.1 Jusqu'au paiement complet par le client de tous les montants dont il est redevable en vertu du contrat, les biens restent la propriété de Mertens Schoenen, même s'ils ont déjà été traités/manipulés, et en cas de non-paiement ou de paiement incomplet, les biens peuvent être repris à tout moment sans autorisation du client. Une fois les biens livrés, l'acheteur supporte tous les risques et notamment les risques de perte, de destruction et de détérioration. La conservation des biens en attente de retrait par le client se fait donc au risque du client.

7. Plaintes/Responsabilité

7.1 Le client est tenu de contrôler immédiatement les produits à la livraison et doit porter à la connaissance de Mertens Schoenen, par courrier recommandé, toute plainte relative à un produit livré, au plus tard dans les huit (8) jours qui suivent la livraison, sous peine d'irrecevabilité.

7.2 La carence du client de porter une plainte à la connaissance de Mertens Schoenen dans le délai susmentionné vaut acceptation inconditionnelle des produits livrés. Une réaction de Mertens Schoenen à une plainte tardive ne modifie en rien ce qui précède et est toujours effectuée sous réserve de tous droits et sans aucune reconnaissance préjudiciable. Le paiement ou l'utilisation (comme la mise en vente) des produits livrés, et ce même dans le cas où le client a communiqué sa plainte éventuelle conformément à l'article 7.1, vaut également acceptation sans condition des produits.

7.3 La communication à Mertens Schoenen d'une plainte ou le refus ou le renvoi des produits commandés ne suspend toutefois pas l'obligation du client de payer la facture. En aucun cas des dommages constatés unilatéralement ne pourront donner droit à quelque indemnisation que ce soit.

7.4 Si Mertens Schoenen estime qu'une plainte est fondée, Mertens Schoenen procédera, sans être tenue de la moindre indemnité supplémentaire, à la reprise/la réparation/le remplacement des produits et/ou procédera au remboursement total ou partiel du prix perçu pour la partie non conforme des produits.

7.5 Si la responsabilité de Mertens Schoenen faisant suite à un manquement qui lui est imputable est retenue, cette responsabilité sera, en tout cas limitée à la couverture du dommage direct avec un maximum à concurrence de la totalité des sommes (hors TVA) facturées par Mertens Schoenen pour les produits pour lesquels la responsabilité susmentionnée de Mertens Schoenen est retenue. Toute responsabilité pour quelque forme que ce soit de dommage indirect comme la perte financière pure, le manque à gagner, la perte de clients, etc. est exclue. De plus, les limites de responsabilité qui s'appliquent dans la relation entre Mertens Schoenen, les fournisseurs et/ou les fabricants sont opposables au client et s'appliquent par conséquent dans la relation entre Mertens Schoenen et le client.

7.6 Nonobstant les autres dispositions du présent contrat, Mertens Schoenen ne peut être tenue responsable : A) de dommages résultant de la force majeure, d'un usage anormal/erroné, d'un entretien irrégulier, de la faute du client ou d'un tiers, de l'usure ou d'influences externes ; B) de dommages résultant de la modulation/utilisation des produits livrés si cela a eu lieu avec des éléments qui n'ont pas été livrés par Mertens Schoenen et/ou des dommages résultant du (dé)montage des produits livrés si cela a été fait par un autre que Mertens Schoenen.

8. Droit applicable /Tribunaux compétents

8.1 En cas de litige, seul le droit belge est d'application et seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Louvain sont compétents.